DEVENIR ADHÉRENT

DE

Jeunesse
au Plein Air
Des souvenirs pour devenir

VISIONS ET MISSIONS

Depuis 1938, l'association « Jeunesse au Plein Air », ou «JPA», a pour but de rendre effectif, pour tous les enfants et les jeunes, l'accès aux loisirs et vacances collectifs, éducatifs et laïques, lesquels constituent une action éducative complémentaire à celle de la famille et de l'Ecole qui participe à la construction de la citoyenneté.
Dans cette finalité, elle agit pour et avec ses membres confédérés.

La Confédération a pour but :

Promouvoir et défendre

les loisirs et
les vacances éducatifs

Revendiquer et faciliter

sur les plans économique,
social et culturel l'accès aux
accueils collectifs de mineurs

Rassembler et agir

pour et avec les membres de la confédération afin que tous les enfants les adolescents et les jeunes puissent, aujourd'hui et demain, avoir accès aux loisirs éducatifs laïques et collectifs

Etablir et animer

des relations avec les organisations internationales ayant des buts similaires, en vue de favoriser les loisirs et les vacances éducatifs

LES MEMBRES DE JPA

Organisateurs de séjours

Syndicats

Partenaires de l'école publique

Organisations de jeunes

Comités d'entreprise

VALEURS

JPA et ses membres, organisateurs de séjours, de loisirs et de formations, syndicats, associations partenaires de l'école publique, associations de jeunesse et comités sociaux d'entreprise portent une ambition politique au sein de la confédération, celle de promouvoir et de faire vivre la laïcité, la solidarité et la citoyenneté. Cette ambition guide le développement de leurs actions éducatives complémentaires de l'Ecole et de la famille. JPA et ses membres s'inscrivent dans le champ de l'éducation populaire.

LA LAÏCITÉ

En France, la laïcité est un principe républicain. JPA et ses membres portent et promeuvent l'émancipation des personnes et leurs libertés de convictions, d'expressions et de pratiques. Ils participent à construire une laïcité qui vise à assurer un environnement inclusif où chacun peut participer librement quelles que soient ses convictions, religieuses ou pas.

LA SOLIDARITÉ

JPA et ses membres promeuvent et font vivre au quotidien la solidarité. Ils la considèrent indispensable à la cohésion de la société et à l'inclusion de toutes et tous. Dans le respect de leur dignité, la solidarité permet aux personnes les plus éloignées des vacances et des loisirs collectifs, de bénéficier des mêmes droits et des mêmes expériences que le reste de la population. Elle est un moyen de lutte contre les inégalités et contribue à renforcer les liens sociaux.

LA CITOYENNETÉ

JPA et ses membres promeuvent et vont vivre la citoyenneté afin que chaque enfant, chaque jeune, chaque femme, chaque homme puisse développer ses potentialités et participer en conscience aux décisions qui engagent l'avenir de la cité. Le droit aux vacances collectives est un élément indissociable de la construction et de l'exercice de la citoyenneté. Les membres de JPA jouent ainsi pleinement un rôle essentiel en complément de l'Ecole et de la famille.

NOS AMBITIONS 2024-2029

Faire des séjours collectifs une pratique généralisée, en doublant le nombre d'enfants partant en colo.

Garantir à chaque enfant un départ en classes de découvertes et en colo, au moins une fois avant l'entrée au collège et tout au long de sa scolarité.

Faire des centres de loisirs le pivot du temps de loisirs pour permettre à tous les enfants et les jeunes d'accéder à des loisirs éducatifs en prenant en compte leurs paroles et leurs besoins.

Promouvoir et conforter la place du volontariat de l'animation dans l'encadrement des Accueils Collectifs de Mineurs.es.

Donner aux jeunes de plus de 16 ans les moyens matériels et financiers de s'engager dans l'encadrement de ces Accueils Collectifs de Mineurs.es.

Texte qui sera présenté pour adoption lors de l'Assemblée Générale du 20 juin 2024

NOS PRINCIPES D'ACTIONS

- Renforcer la complémentarité éducative
- Agir dans un cadre partenarial

- Animer “le faire et vivre-ensemble”
- Favoriser la mixité sociale dans les espaces éducatifs
- Généraliser les démarches inclusives pour faire de l’inclusion une réalité

- Être acteur de la transition écologique
- Penser le modèle économique des loisirs et séjours collectifs de demain
- Agir pour pérenniser, moderniser et développer le patrimoine des structures d’hébergement collectif

Texte qui sera présenté pour adoption lors de l’Assemblée Générale du 20 juin 2024

3 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

ORIENTATION 1

Convaincre et rassembler
autour du droit aux vacances et aux loisirs
pour tous porté par JPA et ses membres

ORIENTATION 2

Sécuriser et accompagner
les loisirs et les séjours collectifs

ORIENTATION 3

Financer et collecter
pour encourager au départ en séjours collectifs
des enfants et jeunes

Texte qui sera présenté pour adoption lors
de l'Assemblée Générale du 20 juin 2024

POURQUOI ADHÉRER À JPA ?

Partager les valeurs de solidarité, citoyenneté et laïcité a sein d'un collectif qui porte la complémentarité éducative.

Prendre part au débat national via le réseau d'influence que représente JPA.

Construire et porter un plaidoyer auprès des élus nationaux et territoriaux.

Valoriser et partager vos pratiques en participant aux rendez-vous JPA (webinaires, journées de la confédération, réunions mensuelles des comités départementaux, Assemblée Générale ...).

Faciliter l'accès aux loisirs et séjours collectifs éducatifs des enfants et des jeunes en s'impliquant dans l'appel à la générosité de JPA.

Bénéficier de tarif privilégié sur l'ensemble de nos services juridiques.

Recevoir une newsletter hebdomadaire dédiée à l'actualité du secteur/réseau.

Faire vivre JPA sur les territoires en rejoignant les Comités départementaux, lieux d'échanges et d'actions.

PROCÉDURE D'ADHÉSION

Conditions d'éligibilité

Deux conditions sont nécessaires pour devenir membre : respecter les buts statutaires de JPA et être une structure nationale de l'ESS (association, mutuelle, syndicat, CSE...).

Procédure d'adhésion

JPA agrée la structure sollicitant son adhésion. Pour être agréé, un membre doit remplir les conditions suivantes :

- Avoir transmis au Conseil d'administration une lettre de motivation, ses statuts et son règlement intérieur ainsi que les derniers rapports approuvés par les instances délibérantes.
- Avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de JPA.
- S'engager à verser le montant de sa cotisation.

Contribution d'adhésion

CATÉGORIE	PRODUITS D'EXPLOITATION	MONTANT
1	Inférieur à 500 K€	180€
2	Entre 500 K€ et 1 M€	750€
3	Entre 1 M€ et 5 M€	2 500€
4	Supérieur à 5 M€	4 500€

Nous rejoindre

Nous sommes à votre disposition pour échanger !

lajpa@jpa.asso.fr
01 44 95 81 21
8 rue de Srebrenica 75020 Paris

Jeunesse au Plein Air

ET SES MEMBRES

Jeunesse au Plein Air

@JPA_nationale

Jeunesse au Plein Air

@jpa_nationale